

Santé

Dr Max Limoukou a revêtu d'urgence sa blouse



Le ministre de la Santé, Max Limoukou, a accompli son devoir de médecin en faisant accoucher une compatriote au PK 80, alors qu'elle voyageait à bord d'un bus de la SOGATRA.



La jeune mère de 26 ans allaitant son bébé bien portant tout de suite après son accouchement insolite au PK 80.

D.O
Libreville/Gabon

Le ministre de la Santé, de passage sur la Nationale 1, n'avait pas d'autre choix, en tant que médecin, que de faire accoucher une femme en travail à Kango chef-lieu

du département du Komo.

C'EST à 80 kilomètres de la capitale que le ministre de la Santé, Dr Max Limoukou a participé à la naissance du bébé de Nsang Murielle, une Gabonaise de 26 ans. Alors qu'il se rendait à Mouila, à la tête d'une forte délégation, pour des raisons

professionnelles, son cortège est arrêté par les passagers du bus de la Société gabonaise de transports (Sogatra) qui l'informe de ce qu'une jeune fille est sur le point d'accoucher dans la bourgade, sans assistance médicale.

"Arrivés au niveau du PK 80, nous avons dû

garer, à la demande des passagers qui voulaient assouvir leurs besoins naturels. Quelques minutes après, l'un des passagers nous a fait comprendre qu'il y a une dame qui avait des contractions et était déjà en plein travail. Nous avons essayé de faire le secourisme, mais en vain", explique le chauffeur du bus.

Coïncidence heureuse, le passage du ministre de la Santé, par ailleurs médecin de son état, aura été d'un apport considérable en pareille circonstance. Sans hésitation, le toubib a interrompu son voyage pour s'occuper de l'accouchement. Son devoir terminé, Dr Max Limou-

kou a contacté le centre médical de Kango pour assurer un transport médicalisé de la parturiente et son enfant vers ce centre de soin départemental public, tout en s'assurant que les deux vont bénéficier de la gratuité de tous les frais médicaux.

Œuvre de bienfaisance au Centre hospitalier régional de Melen

" L'ONG ACTIVE " au chevet des personnes du 3e âge de la gériatrie



Serge Blanchard Ondouma, remettant symboliquement un lot de produits divers à une surveillante générale du service gériatrique de Melen.



Les pensionnaires de la gériatrie de Melen en communion avec les membres de l'ONG Active.

F.M.MOMBO
Libreville/Gabon

ÊTRE solidaire à la cause de l'autre est le slogan de l'Organisation non gouvernementale (ONG) Action verte (ACTIVE). Elle vient d'en faire la démonstration en volant au secours des pensionnaires du service de gériatrie du Centre hos-

pitalier régional de Melen. Les membres de cette association, présidée par Dieuonné Founa, ont en effet dernièrement convergé vers cette structure sanitaire spécialisée pour communier avec les pensionnaires et leur apporter des produits de première nécessité, constitués essentiellement des consommables médicaux (gants, alcool, javel, etc.) et des vivres.

Au nom de son entité, le vice-président de ACTIVE, Serge Blanchard Ondouma a remis symboliquement les produits aux surveillantes générales de la gériatrie. Il n'a pas manqué de souligner l'importance que leur président accorde aux personnes du 3e âge, et le sens aigu de la solidarité des membres de son ONG. "C'est avec un cœur rempli de joie et de compassion pour les

nôtres qui sont internés ici que nous agissons en toute liberté", a-t-il expliqué

Un geste qui a ému les surveillantes de la structure. Au terme du geste symbolique de remise, les membres de l'ONG ACTIVE ont investi la salle polyvalente de la gériatrie pour communier avec leurs hôtes, avant de donner rendez-vous pour une autre action portant sur la dératification de la gériatrie.

Communiqué du ministère de l'Enseignement Supérieur

LE Syndicat national des enseignants et chercheurs (SNEC) a tenu son assemblée générale, le mercredi 2 octobre 2019. Au terme de celle-ci, il a été décidé de reconduire la grève, de fermer l'accès au campus universitaire, et de s'en remettre désormais à Monsieur le Premier Ministre.

Prenant acte de ce qui précède, l'autorité de tutelle restera attachée au respect de la réglementation en vigueur. Sur le mérite des dispositions des articles 22 et 24 de la loi n°18/92 du 18 mai 1993 fixant les conditions et le fonctionnement des organisations syndicales des agents de l'Etat, je rappelle qu'il est prescrit, sous peine de sanctions individuelles, et sans préjudice des poursuites pé-

nales en cas de trouble à l'ordre public :

Premièrement, que "lorsqu'une grève est déclenchée, un service minimum doit être mis en place par le ou les syndicats des agents de l'Etat concernés".

Deuxièmement, que "Les agents en grève doivent respecter le principe de la liberté du travail. Ils ne doivent en aucun cas empêcher l'accès aux lieux de travail des personnels non grévistes et de ceux chargés d'assurer le service minimum".

A cette double occurrence, j'appelle le Bureau du SNEC à me faire connaître les mesures prises aux fins de garantir la liberté syndicale des grévistes, et la liberté du travail des non grévistes.

Communiqué du ministère de l'Enseignement Supérieur

Pour préparer l'Agenda de reprise des activités pédagogiques dans l'ensemble des établissements de l'enseignement supérieur, le Ministre arrête le calendrier suivant :

Mardi 8 octobre 2019 (Ministère) :

En matinée : Rencontre du Ministre avec les recteurs et les directeurs généraux.

Après midi : Rencontre avec les syndicats.

Mercredi 9 octobre 2019 (ENSET) : Rencontre du Premier Ministre avec les chefs d'établissements, les syndicats des enseignants, les syndicats des personnels, et les mutuelles des étudiants.

Jeudi 10 octobre 2019 : Visite des chantiers par le Premier Ministre.

Ce programme est susceptible de modification.

